

Les familles des disparus attachées à « leur droit à la vérité »

À l'occasion du quarante et unième anniversaire de la guerre, Solide et le Comité des familles des personnes disparues et kidnappées au Liban appellent les autorités concernées à assumer leurs responsabilités.

OLJ / Par Nada MERHI, le 13 avril 2016



Le centre-ville de Beyrouth a longtemps constitué une ligne de démarcation qui séparait les Libanais de l'Est et de l'Ouest.

« La page de la guerre ne peut pas être tournée tant que le dossier des détenus et disparus n'est pas résolu. » Ghazi Aad, porte-parole de Solide (Soutien aux Libanais en détention et en exil) est intransigeant. « Nous campons sur nos positions et nos revendications restes inchangées », affirme-t-il à L'Orient-Le Jour, à l'occasion du quarante et unième anniversaire de la guerre.

« Nous réclamons la formation d'une commission nationale qui soit chargée officiellement du dossier et qui soit capable d'affronter les autorités syriennes avec des données solides, ajoute-t-il. Or, à ce jour, il n'existe pas

de registres ni de dossiers officiels bien documentés sur l'affaire des disparus. De plus, une enquête sérieuse n'a toujours pas été menée dans ce sens. »

(Lire aussi : [Disparus de la guerre civile : s'ils pouvaient témoigner](#))

Le drame des familles dure depuis plusieurs décennies. L'attente les mine. Mais elles ne sont pas pour autant prêtes à lâcher ce dossier pour lequel elles ont consacré toute leur vie. Bien que le sit-in permanent qu'elles avaient observé pendant plus de dix ans dans le jardin Gibran Khalil Gibran, place Riad el-Solh, ait été levé – la maladie ayant eu raison des femmes qui y assuraient la permanence –, la cause reste vivante.

« Le gouvernement doit assumer ses responsabilités, martèle Ghazi Aad. Soit il crée la banque d'ADN qui permet d'identifier les victimes de disparition forcée, soit il signe le document d'entente présenté par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), sur base duquel le CICR offre l'expertise technique pour former cette banque de données en collaboration avec le laboratoire central des Forces de sécurité intérieure. »

« La date du 13 avril est un tournant dans l'histoire du Liban, insiste encore Ghazi Aad. Le chapitre de la guerre ne saurait être clos tant que les familles des disparus ne seront pas fixées sur le sort de leurs proches. La Chambre doit agir dans les plus brefs délais, parce que le temps presse. Les parents vieillissent et certains d'entre eux ne sont plus de ce monde. Et nous avons le droit de connaître la vérité sur le sort des détenus en Syrie. »

Pense-t-il qu'ils sont encore vivants ? « Il y a un an, un Jordanien a été libéré au terme de quarante et une années de détention à la section de Palestine, en Syrie, répond Ghazi Aad. Nous ne cherchons pas à espérer inutilement, d'autant que la situation en Syrie est difficile. Cela n'empêche pas toutefois que des détenus libanais dans les geôles syriennes soient toujours en vie. » Selon les données recueillies par Solide, non moins de 600 Libanais sont détenus dans les geôles syriennes.

(Lire aussi : « [Fus'hat amal](#) », bilan positif d'une initiative visant à garder vivante la mémoire des disparus)

Droit à la vérité

Même son de cloche chez le Comité des familles des personnes disparues et kidnappées au Liban. « Nous ne réclamons que notre droit à la vérité », affirme-t-il dans un communiqué publié à la veille de la commémoration du 13 avril. Le comité, qui fait état de plus de 17 000 personnes disparues,

rappelle que ce droit à la vérité a été consacré en 2014 par une décision émise par le Conseil d'État, en vertu de laquelle le rapport de la commission officielle d'investigation sur le sort des personnes enlevées et disparues au Liban (nommée en 2000 par Salim Hoss, alors Premier ministre) a été remis au comité ainsi qu'à Solide. « Deux démarches sont nécessaires pour la concrétisation de cette décision », souligne le texte. Il s'agit en premier lieu de créer la banque de données d'ADN des familles, « parce que c'est le seul moyen qui permet d'identifier les disparus ». Deuxièmement, il s'agit de promulguer la loi sur les personnes victimes de disparition forcée. Rappelons dans ce cadre qu'une proposition de loi dans ce sens est actuellement à l'étude à la Chambre. C'est une compilation de deux propositions de loi, l'une présentée par Hikmat Dib, député du bloc parlementaire du Changement et de la Réforme, et l'autre par Ziad el-Kadri, député du bloc parlementaire du Futur, et Ghassan Moukheiber, député du bloc du Changement et de la Réforme.

« Récemment, la commission parlementaire des Droits de l'homme a achevé l'examen du texte et elle doit le remettre à la commission parlementaire de l'Administration et la Justice », précise le comité des familles des disparus dans le communiqué. Il appelle le président de la Chambre à demander à ladite commission de « tenir des séances extraordinaires et répétées pour examiner le texte de loi, afin qu'il figure en tête de liste de la prochaine séance parlementaire ». « Nous estimons qu'il n'y a pas de plus urgent que la promulgation de cette loi dans le cadre des législations de nécessité », souligne le texte.

Le comité appelle par ailleurs « les amis de la cause » à rester « solidaires » avec les familles et d'œuvrer pour que justice soit faite... Et de conclure en soulignant que les familles « restent attachées à leur droit à connaître le sort de leurs proches ». « C'est notre priorité. Nous ne lâcherons pas notre cause et ne ferons pas des concessions », affirme-t-il.